



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Unité Départementale de la Seine-Saint-Denis
Service risques et installations classées

Bobigny, le 20/01/23

Nos réf. : UDEAT93-2023-018
Affaire suivie par : Romain PEIFFER
Tél. : 01 48 96 90 88
Courriel : romain.peiffer@developpement-durable.gouv.fr

N° GUN : 0006514850

PJ : Rapport d'inspection

INTERXION FRANCE
129 Boulevard Malesherbes
75017 PARIS

Madame, Monsieur,

Votre installation INTERXION PAR7, située à 13 rue Rateau à LA COURNEUVE (93120), a fait l'objet du rapport de l'inspection des installations classées du 18/01/23, ci-joint, suite à l'instruction du porter à connaissance reçu le 07/03/22.

Conformément aux articles L.171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement, vous avez la possibilité de présenter vos observations quant à ces constats par courrier au bureau de l'environnement de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, adressé au 1 esplanade Jean Moulin, 93007 BOBIGNY Cedex (avec une copie électronique à l'inspecteur des installations classées dont le mail figure en en-tête du présent courrier). Je vous invite également à transmettre vos réponses à la préfecture selon les mêmes modalités.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice et par délégation,
la cheffe du service risques et installations classées

Catherine CHOLLET

Copie : Préfecture - DCPPAT – BE